

PC27 - ANNEXE 8

DESRIPTIF DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR EVITER TOUTE ATTEINTE AU PATRIMOINE PROTEGE

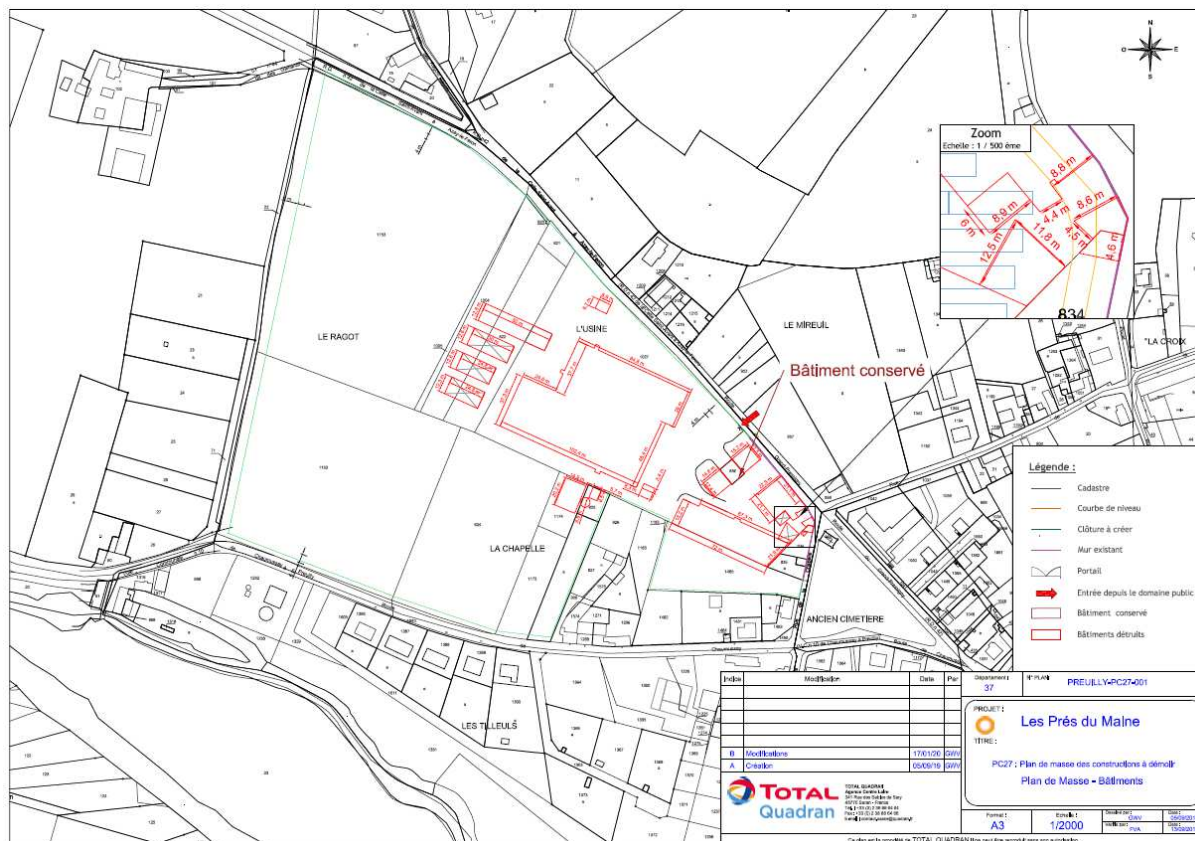
Dans le cadre de la construction de la future centrale solaire au sol CS les Prés du Maine, la société TOTAL Quadran a signé un accord foncier avec la SCI du Moulin, propriétaire des terrains.

Dans cet accord, il est convenu la prise en charge du démantèlement des bâtiments existants sur le site afin de pouvoir construire la centrale solaire photovoltaïque au sol. Seul l'atelier d'origine, présent à l'entrée du site sera conservé.

Certains bâtiments étant situés aux abords immédiats de la Chapelles de tous les saints, inscrites depuis 1953, un dispositif de protection devra être mis en place lors du démantèlement des bâtiments afin d'éviter toute atteinte au patrimoine protégé.

Identification des immeubles à démolir

Afin de permettre la construction de la centrale solaire photovoltaïque au sol, 17 bâtiments devront être démantelés sur le site de Preully-sur-Claise, excepté l'atelier d'origine, de bonne facture, présent à l'entrée du site. Le plan de masse ci-dessous localise les bâtiments à démolir et à conserver sur les terrains.



PC 27 – plan de masse des immeubles à démolir et à conserver sur le site

Source : TOTAL Quadran

Une démolition au profit d'un projet global de requalification / valorisation du site

La démolition de ces 17 bâtiments s'inscrit dans un projet global de requalification de cet ancien site industriel. Construits dès 1955, les bâtiments présents actuellement sur le site sont couverts de toitures amiantées. Des ouvrages techniques dégradants, tels que des silos de stockage, locaux techniques, bâtiments de stockage...dégradent le site visuellement.

La configuration du site permet d'envisager la création d'une centrale solaire photovoltaïque au sol à condition d'améliorer les limites du projet et de respecter les préconisations demandées par l'Architecte des Bâtiments de France.

La centrale solaire des Prés du Maine disposera d'une puissance installée d'environ 8 MWc. Elle permettra d'alimenter un bassin d'environ 7 700 habitants (hors chauffage) en électricité renouvelables.

La notice complémentaire présente dans le PC10-1 indique les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux d'amélioration des limites du projet.

Perspective du futur projet en cours d'élaboration



Photographie 37 : Photomontage de l'entrée du parc photovoltaïque des Prés du Maine intégrant la requalification du portail, le mur d'enceinte rallongé jusqu'à la pilasse du portail, le poste de livraison en bardage bois vertical, la clôture type grillage à moutons



Photographie 38 : Photomontage du parc photovoltaïque des Prés du Maine depuis la route communale du Moulin de Chanvre

Dispositif de protection des avoisinants

Afin de ne pas porter atteinte au patrimoine conservé, un dispositif de protection type chevalet sera mis en place lors de la démolition des bâtiments présents dans la rue de la Chapelle. Les bâtiments concernés par ce dispositif seront les suivants :

Bâtiments concernés par le dispositif de



Bâtiments concernés par le dispositif de

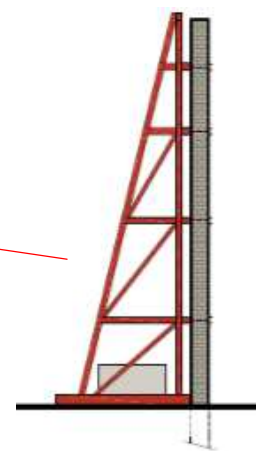


Photographie des bâtiments à détruire – Source : Google Map

Préalablement aux travaux de démolition, la société TOTAL Quadran adressera une demande de fermeture de voirie auprès de la mairie de Preuilly-sur-Claise pour fermer la rue de la Chapelle durant la période des travaux.

Les façades des bâtiments à détruire seront équipés d'un dispositif type chevalet afin d'éviter toute projection de pierre et dégradation lors de la démolition des bâtiments en limite de voirie opposés à la Chapelle de tous les saints.

La démolition des bâtiments sera effectuée depuis l'intérieur du site afin d'éviter toute utilisation d'engin de démolition à proximité immédiate de la Chapelle de tous les saints. Exemple de chevalet de protections utilisées pour éviter toute atteinte à la Chapelle de tous les saints.



Chevalet en bois lesté par en plot béton

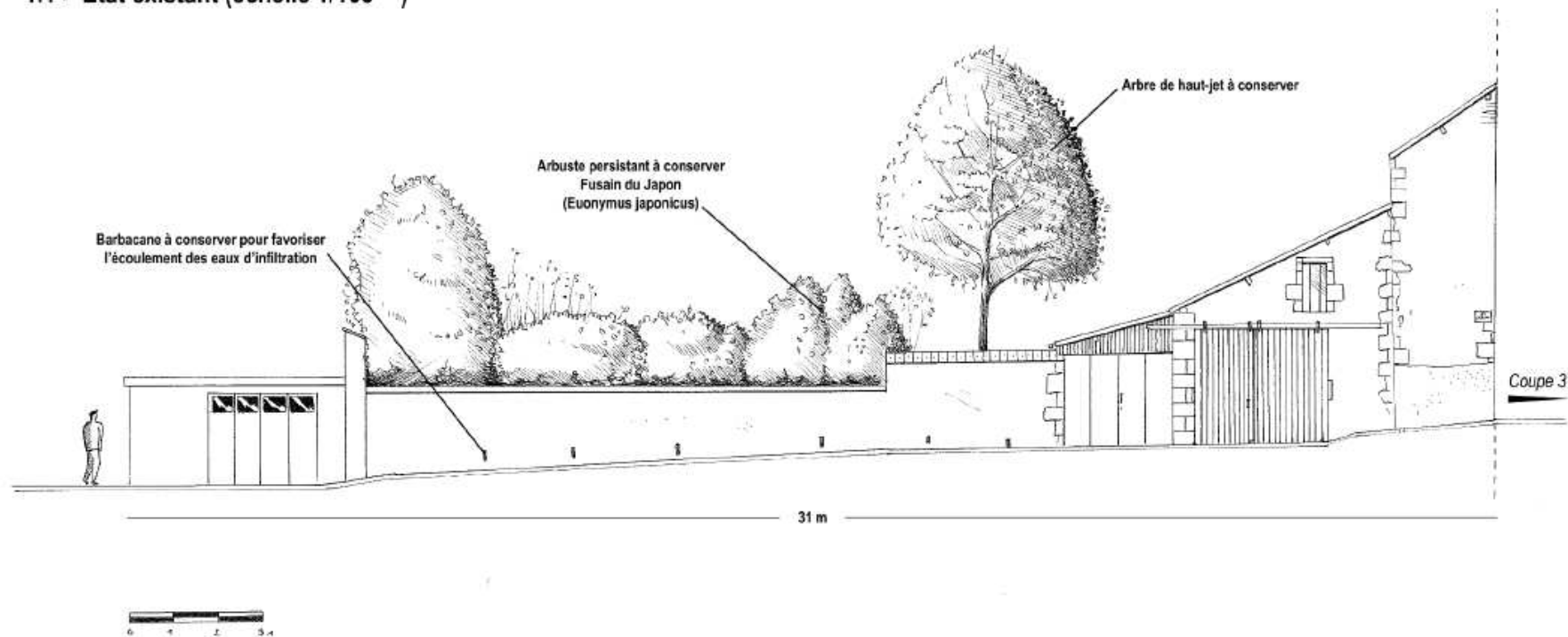
Les chevalets seront judicieusement implantés vis-à-vis des ouvrages à démolir (linéaire en rouge sur la carte ci-dessus), de façon qu'aucune pierre et/ou projectile ne viennent endommager la Chapelle de tous les saints.

Il est également important de souligner que les bâtiments en question ne seront pas démolis intégralement. La partie basse sera conservée, dévégétalisée et purgée du ciment, enduit à fleur de moellons avec du mortier de chaux sans adjuvant. Des arbres de haut jet seront par la suite plantés derrière le mur afin de limiter l'impact visuel du projet depuis l'embranchement de la Chapelle de tous les saints.

Les vues ci-dessous témoignent des travaux effectués lors de la démolition des bâtiments situés en phase de la Chapelle de tous les saints.

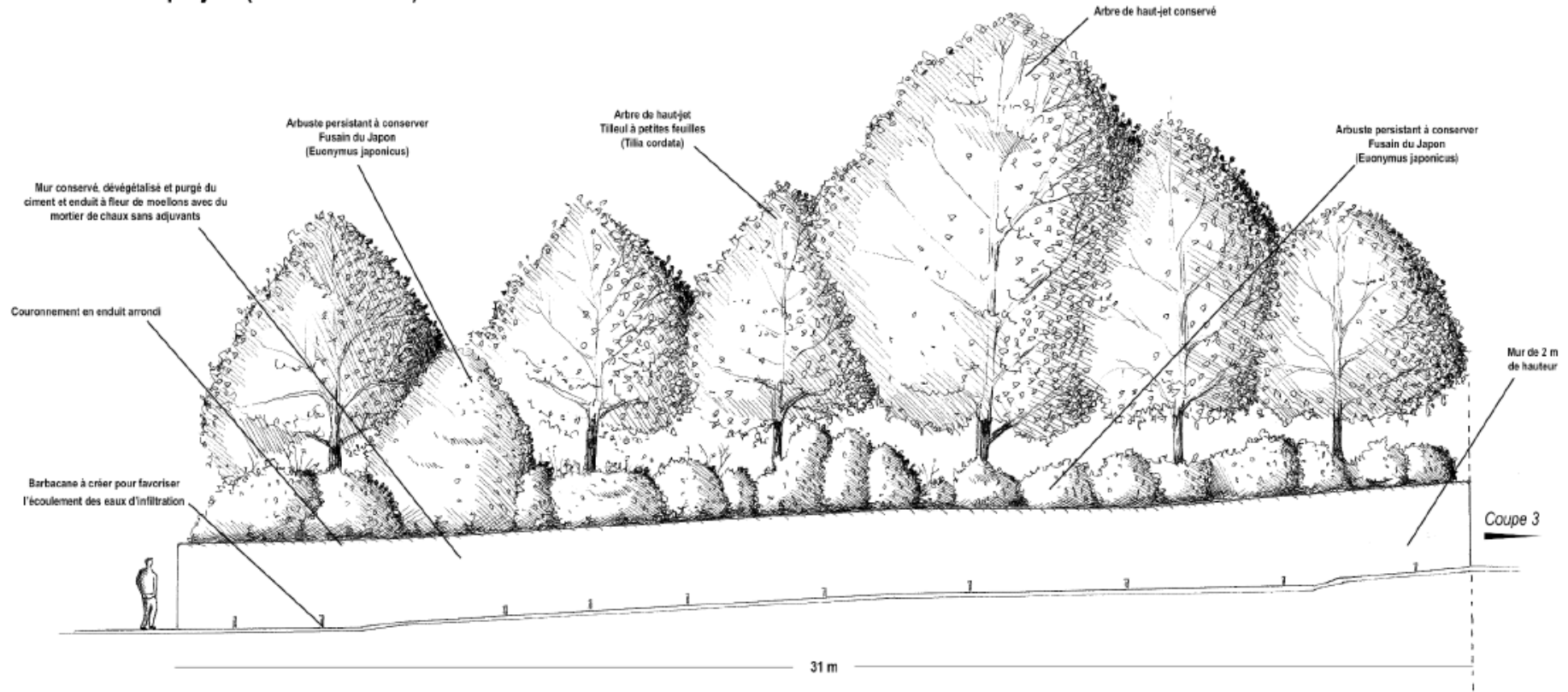
1. Coupe 1 - Coupe d'élévation du mur d'enceinte au nord-est du site, côté de la rue de la chapelle

1.1 > État existant (échelle 1/100^{ème})



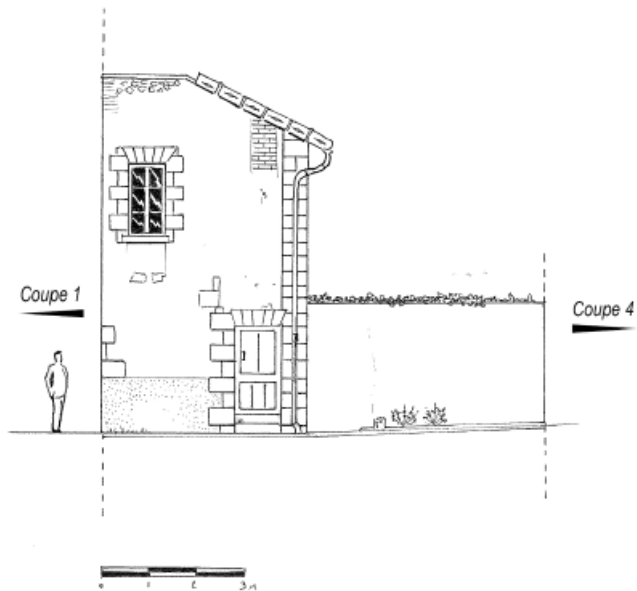
1. Coupe 1- Coupe d'élévation du mur d'enceinte au nord-est du site côté de la rue de la chapelle

1.2 > État projeté (échelle 1/100^{ème})

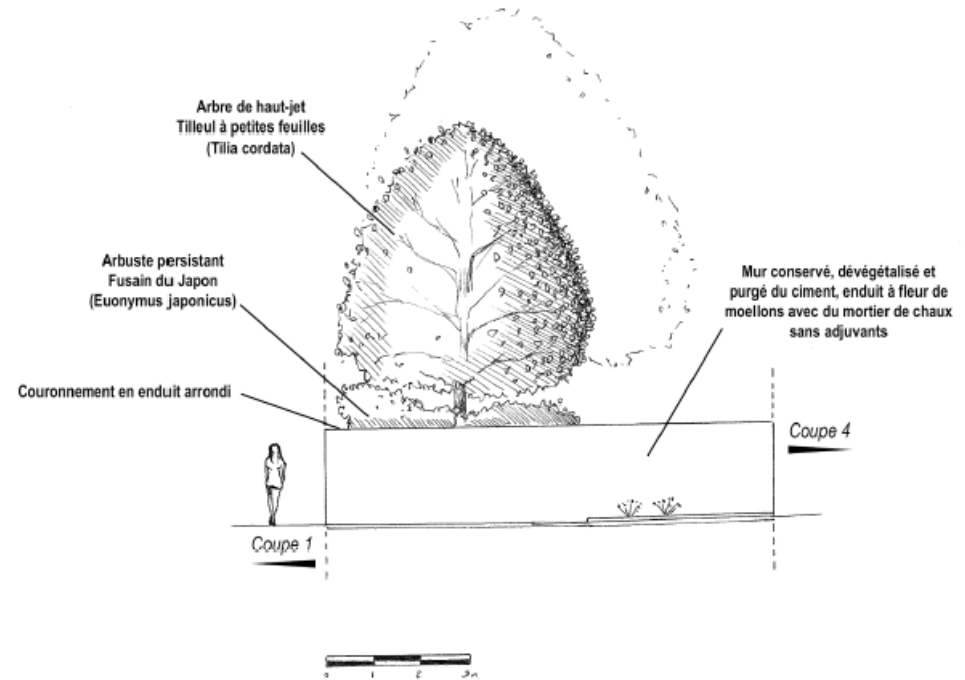


3. Coupe 3 - Coupe d'élévation d'une façade au carrefour de la rue de la Chapelle et de la route du Grand Pressigny

3.1 > État existant (échelle 1/100^{ème})



3.2 > État projeté (échelle 1/100^{ème})



Cette intervention de démolition préalable à la réalisation de la construction de la centrale solaire photovoltaïque ne portera pas atteinte au patrimoine protégé mais permettra au contraire de valoriser l'environnement dans lequel il se trouve.